

Les 9 et 10 juin 2018

17 ème **AUTORÉTROSPORT**

De La Vallée Noire

Créé en 2002 par le Lions club de La Châtre, que de chemin parcouru depuis cette date, par l'Autorétroport de la Vallée Noire.

Nous sommes implantés et vivons en ruralité et nos actions sont tournées vers les services à la personne qui sont un élément clé pour répondre aux attentes des ruraux en matière de qualité de vie, d'attractivité, d'innovation et de développement économique.

C'est pourquoi étant « Partenaire dans la Cité » nous avons privilégié à titre caritatif des actions locales.

Grâce à l'Autorétroport, nous avons participé à l'ouverture d'un centre d'accueil de jour à l'Hôpital de La Châtre pour les malades d'Alzheimer, à l'achat d'un minibus équipé pour le transport des malades de leur domicile au centre d'accueil, à l'implantation, dans l'arrondissement de La Châtre, d'un défibrillateur à chaque chef lieu de canton, à l'équipement d'une salle informatique au nouveau Foyer des Jeunes Travailleurs, à la lutte contre les leucémies et cancers chez les jeunes enfants et adolescents, à aider les aveugles et déficients visuels, à équiper la Maison de Retraite de La Châtre d'un espace multi sensoriel.

A ce jour, c'est 178 000 € de dons qui ont pu être distribués.

Tout ceci grâce à l'Autorétroport et au circuit automobile mis à notre disposition, dans sa grande configuration où les plus grands noms du sport automobile ont évolué, de Jackie Stewart à Alain Prost en passant par Jean Alési, Jean-Pierre Beltoise, François Cevert, Jean-Pierre Jabouille, Jacques Laffite, Henri Pescarolo, Jean-Pierre Jaussaud.

Ils ont fait de ce circuit automobile un circuit mythique où les plus grands pilotes avaient plaisir à évoluer.

Dans les années 70-80 les championnats de France et d'Europe de F3 se déroulèrent à La Châtre.

Grâce à ces manifestations, La Châtre était connu et reconnu par le monde automobile tant sur le plan National qu'International.

C'est ainsi que beaucoup de nostalgiques du sport automobile de ces époques reviennent en pèlerinage à La Châtre pour y revivre un Week-end sportif et convivial.

Nous nous retrouverons donc en 2018, les 9 et 10 juin. Comme tous les ans, vous pourrez rouler sur le grand circuit, en participant aux différents plateaux de démonstration et aux baptêmes de piste, pour que tout le monde, spectateurs compris, puisse en profiter pleinement, pour la bonne cause.

Un rallye promenade, le samedi toute la journée, vous permettra également de découvrir les beaux paysages et châteaux du Bas Berry chers à George Sand.

Le Président du Lions club de La Châtre et tous les membres, tous les bénévoles sont impatients de vous retrouver sous le soleil de La Châtre pour un week-end riche en découvertes, émotions et sensations où la convivialité, la sérénité seront au rendez vous les 9 et 10 juin 2018.

Merci à tous.

Madame la Présidente
Maryse Rouillard.

Remplir une demande d'engagement par véhicule

Demande d'engagement 17^{ème} **AutoRétroSport** de la Vallée Noire

A retourner impérativement signé et avec votre chèque avant le 8 mai 2018 à :

Lions Club de La Châtre en Berry Square George Sand 36400 LA CHATRE Portable : 06 10 24 44 88

❖ **NOM** : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable : Email :

❖ **MARQUE VEHICULE** : (Merci de joindre une photo).....

Type :

Constructeur..... Moteur (marque et cylindrée).....

Année : Couleur :

Immatriculation et/ou numéro de course:

Numéro de police d'assurance : Numéro de Licence :

❖ **ADHERENT DU CLUB** :

❖ **Ce questionnaire doit être rempli impérativement avec soin et le plus complètement possible. Chaque formule est un forfait pour un participant et un accompagnant, toute personne supplémentaire devra s'acquitter d'un droit d'entrée sur le circuit.**

Tarifs de la manifestation du 9 et 10 juin 2018 (17^{ème} **AutoRétroSport**).

Formule	Commentaires	Choix qté	Prix unitaire	TOTAL
Week-end Piste	Accès à la piste le Samedi et le Dimanche Repas pour 2 personnes (Samedi midi, Dimanche midi hors boisson)		200 €	
Week-end mixte	Accès à la piste le Dimanche et au Rallye le samedi Repas pour 2 personnes (Samedi midi, Dimanche midi hors boisson)		170 €	
Piste Samedi	Accès à la piste le Samedi Repas pour 2 personnes (Samedi midi hors boisson)		100 €	
Piste Dimanche	Accès à la piste le Dimanche Repas pour 2 personnes (Dimanche midi hors boisson)		110 €	
Rallye Promenade	Participation au Rallye du samedi Panier midi pour 2 personnes		70 €	
	Repas supplémentaire pour le Rallye		12 €	
Repas samedi midi	Repas supplémentaire pour le Samedi midi hors boisson		17 €	
Repas samedi soir	Soirée de l'amitié cette année.		17 €	
Repas Dimanche midi	Repas supplémentaire pour le Dimanche midi hors boisson		17 €	
	Droit d'accès au circuit le Samedi ou le Dimanche pour un accompagnant supplémentaire		3 €	
	Droit d'accès au circuit le Samedi et le Dimanche pour un accompagnant supplémentaire		5 €	
Je vous adresse ci-joint un chèque n°.....banque.....à l'ordre du Lions Club de La Châtre en Berry, d'un montant total de :				€

J'accepte de me conformer au règlement du 17^{ème} **AutoRétroSport** dont je reconnais avoir pris connaissance et je dégage de toute responsabilité les organisateurs.

A.....le.....

J'ai lu et j'accepte le règlement

Signature →

En cas de désistement après le 25 mai 2018, le chèque de règlement restera acquis à titre de don à l'organisation.

L'organisateur se réserve la possibilité de refuser l'engagement.

Les noms des pilotes engagés apparaîtront dans l'onglet Participants du site internet (<http://www.autoretroport.fr>)

Règlement

Article 1 : Esprit de la Manifestation du 9 et 10 juin 2018

Le Lions club de La Châtre en Berry organise avec ses partenaires le 17^{ème} AutoRétroSport de la Vallée Noire sur le Circuit Maurice Tissandier à LA CHATRE (36400) dans un esprit de convivialité de solidarité et de total bénévolat ; afin de récolter la somme la plus importante possible au profit des œuvres et actions sociales du club. Chacun est invité dans cet esprit.

Article 2 : Participation à la réunion / Demande d'engagement

L'inscription est obligatoire

- les véhicules non inscrits ne pourront pas accéder au parc
- l'inscription est individuelle, chaque participant devant remplir et signer sa demande d'engagement. (Les clubs ne peuvent se contenter d'une liste d'engagements).
- les participants doivent choisir lors de l'inscription entre plusieurs formules.

Les tarifs sont précisés sur la feuille d'engagement. En cas de désistement après le 25 mai 2018, le règlement restera acquis à l'organisateur à titre de don.

Article 3 : Véhicules admis dans le parc

Ne seront admis dans le parc que les véhicules suivants, de belle présentation, d'état strictement d'origine ou préparation course d'époque :

- Les voitures, de course, de sport et de tourisme, de plus de vingt cinq ans d'âge
- Les voitures d'exception.

L'organisateur se réserve le droit de refuser tout engagement ne correspondant pas à l'esprit GT de la réunion.

Chacun devra se conformer aux instructions de présentation des véhicules par marque ou par thème, et regagner son emplacement après chaque déplacement, pour une exposition harmonieuse.

Article 4 : Respect des plateaux

- ◆ Chaque concurrent devra respecter son plateau et ne pas chercher à accéder à la piste dans le cadre d'un autre plateau sous peine d'exclusion. En aucun cas l'autocollant d'accès à la piste collé sur le pare-brise ne devra être interverti avec un autre sous peine d'exclusion.
- ◆ Afin de ne pas rater son plateau, il est demandé d'être sur place dès 8 heures et de lire le programme qui sera remis le samedi et le dimanche matin à l'arrivée et disponible sur internet..
- ◆ Il est indispensable de respecter l'homogénéité des plateaux :
 - ◆ Pour la sécurité
 - ◆ Pour la beauté de la réunion

Article 5 : Clôture des engagements

- ◆ La clôture des engagements est fixée au 8 mai 2018. Les demandes d'engagements non reçues à cette date avec les règlements correspondants ne seront prises en compte qu'à la discrétion de l'organisateur.
- ◆ Aucune modification d'engagement ne sera possible sans avoir reçu, préalablement à la réunion, l'accord de l'organisateur.

Article 6 : Confirmation d'engagement

L'engagement du participant sera confirmé sur le site internet <http://www.autoretroport.fr> dans l'onglet « Participants » il devra se présenter à l'entrée pour que l'organisateur effectue un pointage et devra aller immédiatement après au secrétariat pour récupérer tous les badges nécessaires et les autocollants d'accès à la piste.

Article 7 : Accès des véhicules à la piste

- ◆ L'accès à la piste se fera exclusivement par la **pré-grille** située dans le parc

- ◆ Ne seront admis en pré-grille que les véhicules munis d'un autocollant de pare-brise de la couleur du plateau appelé.
- ◆ Les horaires de mise en pré-grille pour chaque plateau seront précisés dans le programme.
- ◆ **Chaque pilote qui accède à la piste, le fait sous sa seule responsabilité. Il doit signer une décharge, dégageant l'organisateur en cas de dommages corporels ou matériels, tant aux véhicules qu'aux glissières de sécurité. De plus il devra fournir une attestation d'assurance en cours de validité pour son véhicule**
- ◆ **Le port du casque est obligatoire** (non fourni par l'organisateur).
- ◆ L'extincteur est également obligatoire.
- ◆ L'émission sonore du véhicule ne doit pas dépasser 90 db

Article 8 : Baptêmes de Piste / Accès passagers

Des baptêmes de piste payants seront effectués pendant les plateaux. Ne pourront accéder à la piste que les passagers munis d'un bracelet vendu par l'organisateur ou l'accompagnant muni de son bracelet **Seuls les passagers de baptêmes de piste payants sont assurés par la responsabilité civile de l'organisateur.** Il est demandé à chaque participant d'effectuer au moins un baptême de piste payant.

Article 9 : Véhicules d'assistance / Remorques

Les véhicules d'assistance et les remorques seront stationnés dans le parc réservé à cet effet. De même les berlines d'accompagnement ne pourront entrer sur le parc n'étant pas considérées comme véhicules d'assistance.

Article 10 : Absence d'accès à la piste pour les spectateurs

Les spectateurs ont accès à la totalité du parc. Par mesure de sécurité ils ne pourront pas accéder à la piste ni à la pré-grille.

Article 11 : Rallye

Les participants au rallye le font sous leur seule responsabilité s'agissant d'un rallye touristique, sans aucun aspect sportif. Ils s'engagent à respecter scrupuleusement les prescriptions du Code de la Route et s'interdisent de rechercher quelque responsabilité que ce soit des organisateurs.

Article 12 : Assurance responsabilité civile de l'organisateur

Elle couvre tous ceux qui participeront à l'organisation, y compris sur la piste (dans le cadre de leur affectation) ainsi que les spectateurs, (sauf ceux se trouvant irrégulièrement sur la piste) et les passagers payants des baptêmes de pistes. Les pilotes accèdent à la piste sous leur seule responsabilité. L'organisateur est également déchargé de toute responsabilité pour les véhicules exposés dans le paddock dont leur propriétaire demeure seul gardien.

Article 13 : Respect du règlement

Conformément à ce qu'il a signé dans sa demande d'engagement, chaque concurrent s'engage à respecter scrupuleusement le règlement en ne perdant jamais de vue qu'il s'agit d'une réunion amicale et non sportive organisée par des bénévoles qui cherchent à améliorer la qualité et la convivialité, dans le cadre d'une action de solidarité et de générosité.

En outre, il est expressément convenu que vous autorisez le Lions Club de la Châtre à utiliser, à sa convenance, toutes photos ou prises de vues effectuées lors de la manifestation (circuit et/ou rallye) et que vous acceptez de voir votre nom figurer sur notre site internet <http://www.autoretroport.fr>